Qui peut intégrer la plateforme?

Les enfants de 0 à 6 ans révolus.

Avec une suspicion de trouble du neuro-développement

Adressés par un médecin (scolaire, PMI, généraliste, pédiatre...)

Pendant une année de prise en charge

Avant toute notification MDPH

La plateforme :

- Accélérer l'accès au diagnostic
- Informer sur les TND
- Apporter un appui à tous les professionnels pour le repérage
- Favoriser l'accès rapide aux rééducations
- Eviter les errances diagnostiques

Zone d'intervention de la Plateforme

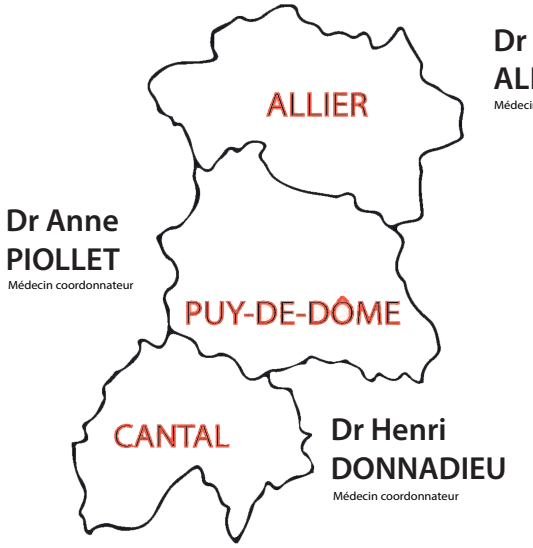

Dr Catherine ALEXANDRE
Médecin coordonnateur

Dr Anne PIOLLET
Médecin coordonnateur

Dr Henri DONNADIEU
Médecin coordonnateur

Zone PICO CAP

Contact :

Du lundi au vendredi

04 71 43 11 00

picocap@adapei15.com

1 rue Laparra de Fieux
15000 Aurillac

Adapei Cantal

Plateforme Interdépartementale de Coordination et d'Orientation

pour les enfants avec un possible trouble du neuro-développement

Cantal - Allier - Puy-de-Dôme

PICO CAP

Mission de la PICO CAP :

La **P**lateforme **I**nterdépartementale de **C**oordination et d'**O**rientation **C**antal-**A**llier-**P**uy-de-Dôme accompagne les enfants de 0 à moins de 7 ans dans leur parcours à partir du moment où il y a suspicion d'un trouble du neuro-développement (TND).

Tout l'entourage de l'enfant peut être acteur de repérage des TND : famille, professionnels de la petite enfance, éducation nationale, médecins...

Les Troubles du Neuro-Développement

Les TND, c'est la difficulté de mise en place d'une ou plusieurs fonctions cognitives lors du développement psychomoteur, affectif, intellectuel et relationnel de l'enfant.

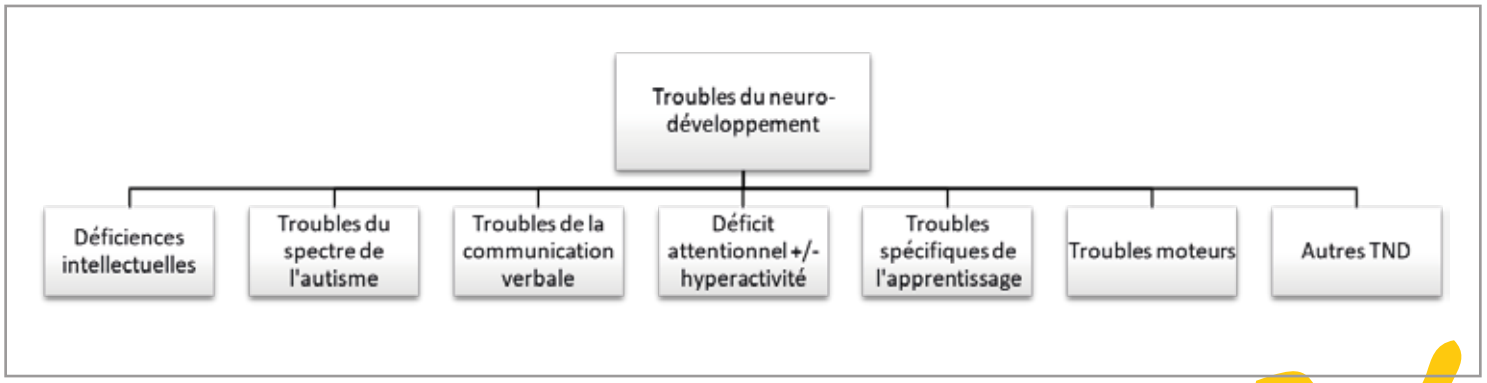

Le parcours de l'enfant :

Tout médecin adresse l'enfant à la plateforme grâce au livret de repérage (via une messagerie sécurisée uniquement).

La plateforme reçoit le dossier de l'enfant, le valide, et coordonne son parcours pendant **une année** en s'appuyant sur des dispositifs existants :

- CAMSP, CMPP, CMP, PCPE
- Professionnels libéraux : kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues...
- Centres ressources

Tout professionnel libéral non conventionné avec l'Assurance Maladie peut contractualiser avec la plateforme pour être destinataire des forfaits d'intervention précoce.

- Les psychomotriciens
- Les ergothérapeutes
- Les psychologues

Les familles n'ont pas d'avance de frais pour les professionnels non conventionnés avec l'Assurance Maladie :
ils sont réglés par la **PICO CAP** dans le cadre des forfaits d'intervention précoces

La **PICO CAP**, c'est aussi la coordination de tous les autres acteurs médicaux et paramédicaux :

- Les médecins
- Les orthophonistes
- Les orthoptistes
- Les kinésithérapeutes
- etc...